**COMITE de SUIVI INDIVIDUEL (CSI)**

**Compte – rendu**

Rédigé sous la responsabilité du président du CSI extérieur à l’ED 305

qui le transmettra par mail sous format pdf

au secrétariat de l’ED 305: ed305@univ-perp.fr

Le Comité de suivi Individuel (CSI) est une instance de conseil dont le rôle est de faire le point sur l’avancée des travaux de la thèse, de repérer d’éventuelles difficultés (et de proposer des solutions pour y remédier), et de vérifier que la thèse pourra être soutenue dans des conditions conformes aux règles en vigueur dans un délai de 3 ans.

**Le CSI se réunit chaque année.**

Un premier CSI doit être planifié entre les 8 à 12 mois après le début de la thèse et de telle sorte qu’il ait lieu avant la réinscription en deuxième année. Le second CSI interviendra entre les 19 et 24 mois et avant l’inscription en troisième année.

Le troisième CSI se déroulera 6 mois avant la soutenance de thèse. Il veillera à ce qu’un planning de rédaction de la thèse ait été établi et qu’une publication soit en cours de rédaction mais également que le doctorant ait validé les 100h de formation.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale et sont définies dans les annexes spécifiques de ce document. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

Le président du CSI pourra inviter le directeur de thèse pour la partie de l’entretien portant sur la discussion scientifique de l’avancée des travaux. Des experts extérieurs à l'ED et à l'établissement (aux deux ED et aux deux établissements en cas de cotutelle) qui ne participent pas à la direction de la thèse pourront être également invités.

Le CSI doit comprendre obligatoirement une période d’entretien en l’absence de la direction de thèse. Lors de cette période d’entretien les points listés dans le guide de l’entretien du CSI pourront être évoqués.

Le CSI peut être constitué dès la première année de thèse et se réunir selon les dispositions prévues dans chaque ED.

Le compte rendu (formulaire téléchargeable) de la réunion du CSI sera rédigé sous la responsabilité du président du CSI. Il sera signé par les membres du CSI et le doctorant avant d’être déposé par le doctorant sur son espace personnel adum.fr .

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | A renseigner | **Date** et Signature |
| **Doctorant :**  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel :  Intitulé de la Thèse :  Unité et Equipe d’accueil :  Première inscription en thèse (mois, année) : |  |  |
| **Directeur de thèse :**  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel : |  |  |
| **Co-directeur de thèse (éventuellement) :**  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel : |  |  |
| **MEMBRES DU CSI:**  Président extérieur à l’ED 305  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel : |  |  |
| Membre extérieur à l’ED 305  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel : |  |  |
| Membre de l’ED 305  NOM / Prénom :  Contact téléphone et courriel : |  |  |

**Compte-rendu**

**1. A REMPLIR PAR LE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (3 pages maximum recommandé)**

*(CF "Annexe A", possibilité remarques confidentielles)*

**Bilan scientifique**

*Pouvant être éventuellement conduit en présence de la direction de thèse.*

Avancées de la recherche

* Exposé du candidat
* Evaluation des travaux :
* Progression du projet et appréciation générale
* Objectifs à réaliser dans l’année et recommandations (Publication, congrès etc…)

Conditions de formation

* Nombre de crédits de formation validés dans l’année
* Evaluation des conditions de la formation
* Pertinence des formations
* Projet professionnel du doctorant :

Définir les formations à suivre pour faciliter la réalisation du projet professionnel.

Les formations techniques relevant du champ disciplinaire peuvent être listées.

Les formations transversales doivent préférentiellement faire part du catalogue de formation du collège doctoral LR et de l’ED 305 :

**Entretien** **du CSI**

***Obligatoirement conduite en l’absence de la direction de thèse.***

Entourer la case correspondante et ajouter un commentaire si nécessaire

L’environnement scientifique du doctorant permet-il de réaliser le projet dans de bonnes conditions ?

OUI NON Commentaires :

Les moyens mis à disposition du doctorant permettent-ils d’atteindre les objectifs de la thèse ?

OUI NON Commentaires :

Le doctorant a-t-il rencontré des problèmes particuliers d’ordre pratique dans l’accomplissement de son travail doctoral ?

OUI NON Commentaires :

Le doctorant a-t-il des appréhensions particulières concernant un ou plusieurs aspects de son projet doctoral ?

OUI NON Commentaires :

Comment se déroulent les relations avec le directeur de thèse (disponibilité, communication, etc.) ?

Commentaires :

En cas de co-direction ou de co-tutelle : quelle complémentarité ?

Commentaires :

Le doctorant se sent-il suffisamment guidé dans son travail de thèse ?

OUI NON Commentaires :

Le projet professionnel du doctorant est-il clair ? En construction ?

OUI NON Commentaires :

Le doctorant a-t-il suivi des formations liées à sa thèse ? Des formations professionnalisantes ?

OUI NON Commentaires :

Le doctorant assure-t-il des enseignements ?

OUI NON Commentaires :

Quelles sont les perspectives de publications ? De participation à des colloques ?

Commentaires :

Le doctorant est-il accompagné dans les démarches à ce sujet ?

OUI NON Commentaires :

Qu’en est-il des échéances et du planning prévisionnel d’organisation du travail doctoral ?

Commentaires :

Le doctorant a-t-il des informations suffisantes sur l’Ecole Doctorale : son rôle, son fonctionnement, ses activités ?

OUI NON Commentaires :

Le doctorant a-t-il des informations suffisantes sur le collège doctoral : son rôle, son fonctionnement, ses activités ?

OUI NON Commentaires :

**Avis des membres du comité pour l'inscription à l'année suivante:**

**2. A REMPLIR PAR LE(A) DOCTORANT(E) (1 page maximum)**

*(CF "Annexe B", possibilité remarques confidentielles)*

Remarques :

**Annexe A (FACULTATIVE)**

**Compte rendu CSI – Partie confidentielle / Membre du CSI**

**Doctorant :**

NOM / Prénom :

**Directeur de thèse :**

NOM / Prénom :

**Membre du CSI :**

NOM / Prénom :

COMMENTAIRES CONFIDENTIELS DU MEMBRE DU CSI EXTERIEUR A L’ED.

*Cette annexe peut être déposée par le Président du CSI auprès de l’ED 305 à l'adresse suivante : ed305@univ-perp.fr en détachée du reste du compte rendu.*

Remarques confidentielles :

Date et signature

**Annexe B (FACULTATIVE)**

**Compte rendu CSI – Partie confidentielle / Doctorant**

**Doctorant :**

NOM / Prénom :

**Directeur de thèse :**

NOM / Prénom :

COMMENTAIRES CONFIDENTIELS A REMPLIR PAR LE DOCTORANT.

*Cette annexe peut être déposée par le doctorant auprès de l’ED 305 à l'adresse suivante : ed305@univ-perp.fr en détachée du reste du compte rendu, sans avoir été visée au préalable par les membres du CSI.*

Remarques confidentielles :

Date et signature

**Annexe C**

**(FACULTATIVE)**

**Compte rendu CSI – Partie confidentielle / Encadrant**

**Doctorant :**

NOM / Prénom :

**Directeur de thèse :**

NOM / Prénom :

COMMENTAIRES CONFIDENTIELS A REMPLIR PAR L’ENCADRANT.

*Cette annexe peut être déposée par l’encadrant du doctorant auprès l’ED 305 à l'adresse suivante : ed305@univ-perp.fr en détachée du reste du compte rendu, sans avoir été visée au préalable par les membres du CSI.*

Remarques confidentielles :

Date et signature

**ANNEXE SPECIFIQUE**

**ECOLE DOCTORALE 305**

**Comité de suivi individuel**

**Composition du CSI**

Le CSI est composé de 3 à minima personnes soit :

- Un président de CSI, extérieur à l'ED et à l'établissement (extérieur aux deux ED et aux deux établissements en cas de cotutelle), titulaire de l’HDR. Le compte-rendu du CSI sera rédigé sous sa responsabilité et transmis à l’ED par lui-même.

- Un scientifique extérieur à l’ED et à l'établissement, titulaire de l’HDR (extérieur aux deux ED et aux deux établissements en cas de cotutelle).

- Un scientifique membre de l’ED, titulaire d’une HDR (ou programmée à court-terme) et, si possible, originaire d’une Unité de Recherche autre que celle du doctorant.